



Retard sur solde de tout compte

Par loame

Bonjour,

J'ai intégré une entreprise le 1er Juin. Mon responsable fumait dans le bureau, était grossié, et incitait à boire de l'alcool (entre autre).

J'ai demandé à ce que l'on rompt ma période d'essai. Le 15 Juin, l'arrêt a été fait. Or depuis (nous sommes le 27), je n'ai toujours pas reçu mon solde de tout compte malgré mes relances.

Je ne peux pas me payer un avocat.

Que puis-je faire ?

Merci d'avance.

Par Isadore

Bonjour,

Avez-vous demandé par écrit à votre employeur si ces documents étaient prêts ?

Sinon, demandez-lui par courrier recommandé de vous communiquer au plus vite la date où vous pourrez venir les chercher. Solde de tout compte et documents de fin contrat sont quérables, l'employeur n'a pas besoin de les envoyer.

En dernier recours, il faudra aller aux prudhommes avec l'aide d'un défenseur syndical gratuit.